

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCEDURE ADAPTEE

Marché de fourniture de signalisation verticale – Accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande – Groupement de commandes

1) Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché

COMMUNE DES HERBIERS-6 rue du Tourniquet-CS 40 209

85502 LES HERBIERS CEDEX-Tél. 02 51 91 07 67-Télécopie : 02 51 64 99 45- www.lesherbiers.fr

Pouvoir adjudicateur : Mme le Maire de la commune des Herbiers ou le conseiller municipal délégué agissant au nom du groupement de commandes conclu entre les communes des Epesses, Les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

2) Objet du marché et caractéristiques principales

La présente consultation concerne la fourniture de signalisation verticale sous forme d'accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande. Marché constitué d'un lot unique et d'une tranche unique avec un montant minimum annuel de 22 000 € HT et un montant maximum annuel de 174 000 € HT pour l'ensemble du groupement.

Le détail des montants minimums et maximums par membre du groupement est précisé dans le DCE.

Le CCTP décrit l'offre de base pour laquelle le candidat devra obligatoirement proposer une offre.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de variante obligatoire ni de prestations supplémentaires éventuelles.

3) Durée du marché et lieu des travaux

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable trois fois par période d'un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

Lieux des prestations : Les adresses des lieux d'exécution / de livraison des prestations seront indiquées sur chaque bon de commande.

4) Conditions relatives au marché

DCE remis gratuitement aux candidats par téléchargement sur <https://www.marches-securises.fr>

Modalités de règlement : délai global maximum de paiement de 30 jours.

Les candidatures et offres devront être remises en langue française.

5) Conditions de participation

DCE remis gratuitement aux candidats par téléchargement sur <https://www.marches-securises.fr>

Modalités de règlement : délai global maximum de paiement de 30 jours.

Les candidatures et offres devront être remises en langue française.

Annonce BOAMP / JOUE conformément à la Directive 2014/24/UE : 22-4966

6) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous et détaillés dans le règlement de la consultation :

Prix de l'offre : 50 %

Valeur technique de l'offre : 40 %

Délais de livraison : 10 %

7) Procédure

Appel d'Offres Ouvert en application des articles L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

8) Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **le 21 février 2022 à 12 h 00** dans les conditions fixées dans le DCE.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9) Renseignements

D'ordre administratif : Mme JOLIVET-ROUZEAU au 02 51 91 07 67

D'ordre technique : Les entreprises poseront leurs questions écrites par voie électronique via la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>

10) Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence

Le 19 janvier 2022